

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: - (2000)
Heft: 132

Rubrik: Nouvelles fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouvelles Fédérales

INITIATIVES

L'initiative *Pour l'adhésion de la Suisse à l'ONU* a été déposée à la Chancellerie fédérale avec 125 800 signatures.

Une initiative *Pour un meilleur statut juridique des animaux* va être lancée par les associations de protection des animaux.

Appuyée par les clubs automobiles, l'initiative *Avanti* qui réclame l'élargissement des autoroutes sur les tronçons encombrés (Genève-Lausanne, Bâle-Zürich) récolte des signatures par poignées.

L'initiative contre *Une TVA injuste dans le sport* a été retirée, car la nouvelle loi fédérale sur la TVA prend en compte les revendications formulées.

L'initiative *Priorité au solaire* est retirée. Le Comité se satisfait du contre-projet direct proposé par les Chambres.

Le Conseil national a recommandé par 149 voix sans opposition le rejet de l'initiative Denner *Pour des médicaments à moindre prix*. Il a aussi refusé de lui opposer un contre-projet direct.

Le Conseil des États a accepté deux initiatives cantonales préconisant la dépénalisation de la consommation et du commerce du cannabis. Mais pas question de légaliser les drogues dures.

Le Conseil national a accepté une initiative parlementaire du groupe démocrate-chrétien qui demande le relèvement du montant des déductions pour enfants et pour enfants en formation, ainsi que pour la garde d'enfants. L'initiative demande de modifier la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct et la loi sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes.

Par 107 voix contre 58, le Conseil national a transmis une motion priant le Conseil fédéral de présenter d'ici au 30 septembre un message concernant la suppression du droit de timbre de négociation sur les titres dans les secteurs menacés d'émigration à l'étranger.

AFFAIRES

ÉTRANGÈRES

L'UE prépare un mandat de négociation avec Berne pour améliorer la

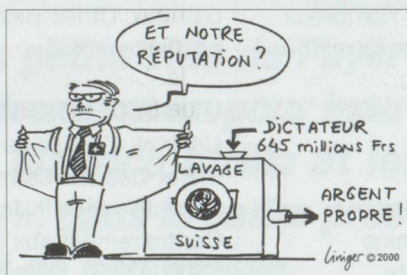
lutte contre la fraude. La Suisse joue un très grand rôle dans les accords que l'UE veut conclure avec des États tiers, car elle est souvent utilisée comme plaque tournante, qu'il s'agisse de fraude à la fiscalité directe ou indirecte, TVA ou de subventions indûment perçues.

La Suisse va ratifier la convention de l'ONU sur la prévention et la répression du génocide. Le Conseil des États a donné son feu vert par 38 voix sans opposition.

La Suisse a accordé un crédit non remboursable de 18,5 millions pour venir en aide à la Tanzanie, une contribution pour favoriser le retour à la normale de ce pays. Il s'agit d'une aide financière de 15 millions et d'une aide technique de 3,5 millions.

FINANCES

La découverte de 645 millions de dollars déposés à Genève et Zürich par l'ex-dictateur nigérian Sani Abacha a rendu Kaspar Villiger furieux. Ce genre d'affaire nuit à la réputation de la place financière helvétique.



Trois projets de Kaspar Villiger vont être soumis à consultation puis réunis dans un seul message. Ce projet veut améliorer la situation des parents ayant des enfants en bas âge. La suppression partielle du droit de timbre de négociation est estimée urgente. La Suisse est le seul pays appliquant cet impôt. Le Conseil fédéral renonce à l'imposition de la valeur locative. Il rejette catégoriquement l'initiative des syndicats qui veut introduire un impôt sur les gains en capital.

DÉFENSE

Par 86 voix contre 49 et 30 abstentions, le Conseil national a dit oui à l'engagement de troupes suisses à l'étranger dans des actions de maintien de la paix. À la différence des « casques bleus », ils ne dépendront

pas d'une organisation internationale, mais du Parlement fédéral. Pour l'engagement de moins de 100 hommes ou d'une durée de moins de 3 mois, c'est le Conseil fédéral qui décidera. Le Conseil des États a pris connaissance du rapport sur la politique de sécurité de la Suisse, en l'approuvant par 24 voix contre 5. La collaboration avec l'étranger ne fait plus peur et la neutralité n'est plus taboue. La neutralité n'est pas négociable, mais elle ne s'oppose pas à la collaboration internationale. Le système de milice restera la base de notre armée et la professionnalisation sera « très limitée ». Il n'y aura pas de libre choix entre le service armé, la protection de la population et la protection civile.

Le Programme d'armement 2000 adopté par le Conseil fédéral prévoit l'achat de 186 chars de grenadiers, pour un montant de 990 millions. Ils seront commandés en Suède. S'ajouteront 180 véhicules pour commandants de tir (186 millions) et 12 systèmes légers de déminage, à savoir des charrues montées sur d'anciens chars de grenadiers (22 millions), soit un total de 1,178 milliard de francs. Le char suédois était le plus cher, mais aussi le meilleur. 37 % de la commande profiteront à l'industrie suisse. Les deux avions de transport pour les engagements à l'étranger sont renvoyés à l'an prochain, les modèles envisagés n'étant pas encore au point. Le Valaisan Jacques Pitteloud deviendra coordinateur des services de renseignements de la Confédération dès le 1^{er} juin 2000.

AVS FACULTATIVE.

Le Conseil des États a adopté par 30 voix contre une, une modification de la loi rendue nécessaire par les accords bilatéraux. Sans adaptation, l'accord sur la libre circulation des personnes permettrait à tous les ressortissants de l'UE de s'assurer à l'AVS facultative, ce qui coûterait des milliards à la Suisse. Il s'agit également de réduire le déficit structurel et chronique de cette assurance facultative. La révision vise à restreindre le cercle des bénéficiaires aux seuls Suisses établis dans un État avec lequel la Suisse n'a pas de convention de sécurité sociale et qui ont cotisé au moins cinq ans de suite à l'assurance obligatoire.

JUSTICE ET POLICE

Ruth Metzler ne veut plus retarder davantage la création d'une banque de données centrale de profil ADN. Dès le 1^{er} juillet, la police commencera à collectionner les empreintes génétiques.



Le National a approuvé par 95 voix contre 49 la ratification de 4 accords avec l'Allemagne, l'Autriche et le Liechtenstein. Ceux-ci permettront de coopérer avec les pays voisins pour lutter contre la migration clandestine et la criminalité internationale.

TRANSPORTS, ENVIRONNEMENT



Projet de loi sur la circulation routière. Les nouveaux conducteurs ne recevront désormais qu'un permis provisoire de trois ans. Durant cette période, ils devront suivre une formation complémentaire axée sur l'appréciation des dangers et un mode de conduite respectueux de l'environnement. En cas d'erreurs le permis provisoire peut être prolongé ou retiré. Le taux d'alcoolémie est fixé à 0,5 ‰. La répression sera moins sévère entre 0,5 et 0,8 ‰. Le projet est accepté par le Conseil des États. Le Conseil fédéral a pris la décision de modifier l'accord franco-suisse légiférant la pêche dans le Léman. Le gouvernement a donné son accord de principe au nouveau règlement que le Département fédéral de l'environnement est en train de concocter. Actuellement les pêcheurs tendent leurs filets dans les eaux nationales de leurs pays respectifs. Le nouvel écrit prévoit une zone commune que les Suisses et les Français pourront

exploiter ensemble. Dans les faits cette zone s'étendra à 15 % de la largeur du bassin dans le Grand Lac et à 10 % dans le Petit Lac.

ÉCONOMIE

Le Conseil fédéral lance l'opération « bilatérales ». Il prévoit plus de 100 interventions publiques. Les milieux économiques participeront également à la bataille. Les accords ne sont pas un premier pas vers l'entrée dans l'UE. Le dégel de la demande suisse d'adhésion ne sera possible qu'après avoir récolté les premières expériences estime Joseph Deiss : « Ce ne sera pas pendant cette législature ». Il ne faut pas faire une campagne publicitaire, il faut expliquer l'avant et l'après des accords.



Votée l'an passé, la nouvelle loi sur le travail se révèle pleine de surprises. Au sein de la Commission fédérale qui s'applique à discuter les ordonnances d'application, l'ambiance est électrique. La loi permet par exemple de faire travailler les employés six nuits et sept heures par nuit sans compensation alors qu'à l'inverse, une entreprise répartissant le travail sur 5 nuits de huit heures, régime a priori plus favorable aux employés, se verrait contrainte d'accorder la compensation ! Dans les discussions compliquées, une partie du texte a disparu ce qui fait qu'il est possible de faire travailler les salariés sept heures par nuit sur six jours, soit 42 heures sans compensation. Seul le Parlement est à même de modifier cette loi.

LA POSTE

Début 2001, La Poste comptera 7 grandes régions de vente contre 40 actuellement. Le problème est que le réseau coûte 2,2 milliards par an et que le découvert est de 450 millions. La Confédération demande un autofinancement, d'où le plan Optima. En Suisse romande il y aura 2 régions :

une à Lausanne regroupant Genève, Vaud et Valais. La 2^e comprendra Neuchâtel, Jura, Fribourg, Bienne et le Jura bernois. Le centre sera à Fribourg. Les autres régions seront centrées autour de Bâle, Zürich, Lucerne, les Grisons et le Tessin. La Poste suisse serait la plus rapide en Europe. Environ 95 % des lettres prioritaires parviennent dans les 3 jours à leurs destinataires contre 90 % en moyenne européenne.

TRIBUNAL FÉDÉRAL

Le mariage avec une Suisseuse ne garantit pas à un étranger, condamné pour trafic de drogue, le droit de rester en Suisse. C'est ainsi que le TF a justifié son refus d'accorder une autorisation de séjour à un homme marié à une Genevoise. Pour les juges, la protection de la collectivité doit passer au premier plan. Les fiancés qui demandent à porter le nom de la femme comme nom de famille n'ont pas à payer de frais. Exiger d'eux qu'ils versent un émolument est contraire au principe d'égalité, a jugé le TF.

DÉCISIONS

Le Conseil des États :

- a mis sous toit le paquet de crédits urgents pour remédier aux dégâts provoqués par l'ouragan Lothar. La Confédération versera cette année quelque 150 millions de francs. Les autres contributions d'aide seront débattues dès juin.
- par 37 voix sans opposition, il s'est prononcé pour la ratification de la Convention de la Haye sur l'adoption internationale. Il a accepté une nouvelle loi qui doit assurer une meilleure protection des enfants étrangers adoptés.
- a approuvé tacitement un postulat demandant au Conseil fédéral de signer et ratifier le plus rapidement possible la convention du Conseil de l'Europe sur la protection de l'environnement par le droit pénal, vu l'augmentation des catastrophes écologiques transfrontalières. Il s'agit d'avoir un moyen de poursuivre les entreprises à l'origine d'une pollution.

NB. Les francs mentionnés sont des francs suisses.